



La Sentinelle

Journal économique et social
Paraissant à La Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi
Organe du parti ouvrier suisse

Un an Fr. 8.—
ABONNEMENTS Six mois » 4.—
Trois mois » 2.—

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Rue du Premier Mars et rue Numa Droz 14 a

ANNONCES : 10 cent. la ligne ou son espace
Offres et demandes d'emploi 30 cent.
Les petites annonces en-dessous de 6 lignes
75 cent. pour trois fois.

MAISONS RECOMMANDÉES

S. BRUNSCHWYLER, SERRE 40
Installations d'eau et de gaz

Toujours un grand choix de lustres, potagers et réchauds en magasin.
Devis gratuits sur demande.

Serre 35 a **CERCLE OUVRIER** 35 a Serre

Ancienne Synagogue

Consommations de premier choix

— Excellents vins —

— Bière de la Brasserie Ulrich —

TÉLÉPHONE

TÉLÉPHONE

JEAN WEBER 4, RUE PHIZZ COURVOISIER, 4
La Chaux-de-Fonds
Denrées coloniales, vins et liqueurs,
farines, sons et avoines, gros et détail.

LEHMANN FRÈRES, VOITURIERS
Rue Léopold-Robert 11 a

A LA COIFFANCE RONCO FRÈRES
Chaux-de-Fonds
Tissus en tous genres. Confections pour Dames. Draperies pour Dames. Bonneterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

Lainages **AU GAGNE PETIT** Soieries
6, RUE DU STAND. **E. MEYER & Cie** RUE DU STAND, 6
Corsets français, prix de fabrique. — Blancs

WILLE-NOTZ Denrées coloniales. Vins
sons, avoines. Mercerie. Laines et cotons.

JULES VERTHIER RUE NEUVE 10
Grand choix de
Chapellerie en tous genres. — Toujours grand
assortiment de Cravates.

Magasins du Printemps, J.-H. Matile
Rue Léopold-Robert 11. — Halle du tramway
Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants

Brasserie de la Comète Ulrich Frères
BIÈRE, façon
MUNICH PILSEN, en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du PANIER FLEURI
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

Restaurant populaire anti-alcoolique
HOTEL L'AURORE
Serre 16 Serre 16

Restauration à toute heure. Prix sans concurrence.
— Lundi matin gâteau au fromage. Samedi
soir, tripes. — Bière. Cidres. Vins de 30 à 80 centimes.
— Billard.

MEMENTO

Cercle ouvrier : Comité tous les mardis.
Chorale l'Avenir. Répétition tous les jeudis,
à 8 1/2 h.
Bibliothèque du Cercle ouvrier. — Le mercredi
soir de 8 1/2 à 10 heures et le dimanche
de 10 heures à midi.
La Ménagère. — Distribution des marchandises
chaque samedi, de 1 à 10 heures du
soir, au Cercle ouvrier.
L'Amitié. — Réunion le jeudi, à 9 h. du soir,
au local, Chapelle 5.
Section littéraire l'Amitié. — Répétition le
vendredi, à 9 h. du soir, au local, Chapelle 5.
La Cagnotte, groupe d'épargne. — Perception
tous les samedis dès 8 h. à 10 h. du
soir, au local, Ronde 26.
Le Cygne, groupe d'épargne. Encaissement
chaque samedi de 8 heures à 10 heures
du soir au Cercle ouvrier.
Club du Cazin. — Tous les dimanches de 11
heures du matin à midi, réunion des
joueurs à la Brasserie du Globe, Serre 45.

Monteurs de boîtes. — Réunion du bureau
central et du comité local tous les jeudis à
8 1/2 heures du soir au Cercle ouvrier.

Citoyens

signez et faites signer la demande d'initiative
réclamant la nomination du Conseil d'Etat par
le peuple.

Cette liste se trouve déposée au Bureau de
„La Sentinelle“ et au Cercle ouvrier.

✎ Pour signer valablement cette de-
mande, il faut être électeur au cantonal.

L'Actualité

L'élection du Maire de New-York

Dans l'élection du maire à New-York, M.
Shepard a reconnu publiquement, son con-
current, M. Low, comme élu d'après les ré-
sultats connus jusqu'à hier soir à 10 heures
et l'a félicité de la défaite de Tammany. On
donne à ce sujet les renseignements que
voici :

M. Seth Low est le candidat des réfor-
mistes proprement dits, démocrates en ré-
volte contre une organisation immorale, ré-
publicains qui ont fait cause commune pour
porter un candidat unique, M. Low, déjà
connu pour une vaillante tentative de ré-
forme dans l'administration de la ville. —
Tammany est une société politique.

Le grand ressort de Tammany, c'est l'o-
bligation pour chaque associé, à son rang,
d'agir uniquement dans l'intérêt de la so-
ciété et sur l'ordre des chefs. Du haut en bas
de la hiérarchie municipale, depuis le maire
jusqu'au dernier agent de police, en pas-
sant par les commissaires des grands dé-
partements, les juges mêmes des tribunaux
et des cours, tous les fonctionnaires qui ont
l'attache de Tammany subordonnent entiè-
rement, aveuglément, l'accomplissement de
leurs devoirs professionnels à l'exécution
de leurs obligations envers le *wigwam*, c'est-
à-dire la société de Tammany.

On conçoit la force immense d'une pa-
reille bande. Les ressources affluent dans
ces caisses : tantièmes perçus sur les traite-
ments, levées extraordinaires, primes
payées par les maisons de jeu et de tolé-
rance, souscriptions — plus ou moins for-
cées — des capitalistes, des banques, etc.
Tout cela fait un fonds de guerre.

La lutte a été vigoureusement menée non
seulement par les Américains, mais par tous
les habitants de New-York. On s'en fera une
idée par la circulaire suivante, qu'on veut
bien nous communiquer et où nos lecteurs
ne seront pas surpris de voir un nom d'agi-
tateur connu en Suisse et à la Chaux-de-
Fonds.

A la colonie de langue française de la ville
de New-York

Français, Belges, Suisses, Alsaciens,
Luxembourgeois et Canadiens.

Citoyens Franco-Américains,

La corruption la plus éhontée s'est érigée
de nouveau en institution légale, officielle,
dans l'Administration municipale de notre
ville ; tous les services publics sont actuelle-
ment faussés, fourvoyés, corrompus : Eaux,
Salubrité, Voirie, Sécurité publique, Trans-
port, Locomotion, Taxes, Impôts, Travaux
publics, etc., etc.

La Police, au lieu de veiller à l'exécution
des lois et des règlements, se fait payer leurs
infractions et les autorise. Ses chefs surtout
et ses subordonnés ensuite, sont les alliés,
les partenaires des maisons de jeux et de
prostitution.

La plupart des fonctionnaires municipaux
se moquent du public, et ils considèrent les
citoyens taillables et corvéables à merci,
pour leurs besoins personnels.

Malgré les ressources immenses de New-
York City, des milliers d'enfants sont en-
core sans école, sans instruction, et un grand
nombre de travaux urgents sont arrêtés et
l'argent de leur devis est dépensé.

La justice est méconnue. Les consciences
se vendent et s'achètent, aux votes et autre
part, à l'encan, comme de vils produits.

Ce système officiel d'oppression, d'immo-
ralité et de dépravation doit amener un jour
ou l'autre un effondrement général, la ruine
et la banqueroute. C'est fatal.

Aussi est ce le moment, aux citoyens sé-
rieux, conscients de leurs droits et de leurs
devoirs, d'agir promptement, énergique-
ment et avec ensemble, s'ils veulent enfin
obtenir un gouvernement municipal hon-
nête et une bonne gérance des biens com-
munaux qui sont aussi les leurs.

C'est dans ce but qu'un groupe de citoyens
franco-américains fait un appel suprême
aux membres de la Colonie de langue fran-
çaise pour qu'ils se rallient et secondent
effectivement les efforts intenses des Répu-
blicains (fusionnés avec les Citizens Unions).

Chers compatriotes ! venez en masse adop-
ter les meilleurs voies et moyens pour sauve-
garder les intérêts généraux en détresse de
la ville de New-York, à l'Assemblée Fran-
çaise du vendredi 25 octobre prochain, à
8 heures du soir, à la Salle du Heinebund,
N° 267 West 34th Street et 8th Avenue.

Un Groupe de Franco-Américains.

Orateurs :

Pratt Brown (en Anglais).

H. R. Houst et A. Alberti (en Français).

L'ÉLECTION DU CONSEIL D'ÉTAT PAR LE PEUPLE

Conférence de M. Max-E. Porret, avocat
(FIN)

L'élection directe, dit-on, écartera du
Conseil d'Etat des hommes capables et ins-
truits, des spécialistes qui par tempérament
ou par goût ne sont pas entrés dans la po-
litique active. Cet argument serait en place
s'il s'agissait d'élections judiciaires ; mais
le pouvoir gouvernemental exige impérieu-
sément de ceux qui veulent l'exercer la

connaissance du peuple et le contact avec
lui, et l'on pourrait se demander, par
exemple, si le fait que le projet de loi sco-
laire émane d'un conseiller d'Etat qui n'était
ni un homme public, ni un politicien n'a
pas été pour quelque chose dans l'accueil
qui lui a été fait. On peut lui opposer les
réformes importantes et délicates que M.
Robert Comtesse, l'homme d'Etat populaire
par excellence, a su faire accepter sans lut-
tes et sans trop de peine.

Enfin, l'élection directe du Conseil d'Etat
aurait encore cet avantage d'en renouveler
plus facilement la composition.

M. Porret est de ceux qui ne craindraient
pas de voir le Conseil d'Etat prendre plus
d'autorité vis-à-vis du Grand Conseil ; il
serait bon qu'aux arguments particularis-
tes ou régionaux soutenus parfois par tels
de nos députés, le Conseil d'Etat put répon-
dre au nom du peuple dans son ensemble.
Mais pour pouvoir le faire, il devrait néces-
sairement être nommé par lui.

Une question intéressante et délicate se
pose ici : L'élection directe est-elle compa-
tible avec un gouvernement mixte comme
nous le possédons depuis trois ans.

M. Porret n'admet pas comme un princi-
pe logique et une règle absolue la présen-
ce au gouvernement de membres de l'oppo-
sition. Il est de ceux qui n'admettent pas le
partage de la responsabilité gouvernemen-
tale entre la majorité et l'opposition ; celle-
ci doit contrôler celle-là. L'élection directe
doit donc être faite à la majorité absolue. (1)

Les gouvernements mixtes peuvent cepen-
dant rendre d'excellents services, mais
ils doivent toujours revêtir le caractère
d'une concession de la majorité à la mino-
rité et être le signe d'un désir d'apaisement
et d'entente ensuite de la situation du pays.
L'élection directe n'empêche d'ailleurs nul-
lement l'élection d'un gouvernement mixte ;
partout où les partis se tiennent d'un
peu près, les listes présentées ne seront pas
des listes homogènes ; chaque parti choisira
dans les listes rivales les candidats qu'il esti-
mera les plus dignes et les plus capables.
Quoi qu'il en soit, au choix arbitraire fait
par la majorité dans le sein d'un parti d'op-
position, M. Porret préférera toujours le
choix fait dans les candidats officiels de la
même opposition au cours d'une élection
populaire.

Et voici la conclusion de M. Porret :

« En résumé et sans vouloir juger l'op-
portunité qu'il peut y avoir à poser aujour-
d'hui la question au peuple, nous nous dé-
clarons personnellement partisan de l'élec-
tion directe du Conseil d'Etat par le suffrage
populaire.

Elle nous paraît en effet :

1. Etre la conséquence logique du déve-
loppement de notre système démocratique.

(1) Notre opinion diffère ici du tout au tout de
celle de notre ami M. Max-E. Porret. Dans un pe-
tit pays où les questions politiques se résolvent
généralement en questions administratives, l'élec-
tion d'un gouvernement homogène serait à notre
avis une anomalie et un anachronisme. (Réd. de
la Suisse Libérale).

2. Elle donne au gouvernement plus d'autonomie et d'indépendance et lui fait sentir plus nettement aussi, la nécessité d'un accord absolu entre le peuple et lui.

3. Elle empêche la coalition du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif contre le peuple lui-même.

4. Elle est de nature à substituer chez nous aux confabulations de couloirs et aux candidats de la dernière heure une élection plus libre et plus franche qui rehaussera la dignité et le prestige de ceux qui l'auront subie et en fera de véritables magistrats populaires et non de simples directeurs de départements.

5. Elle appellera au pouvoir des hommes connus du peuple, aimés de lui et possédant sa confiance. C'est là, selon nous, le moyen d'avoir un gouvernement démocratique digne de ce nom. et qui agira d'avantage d'après la volonté du peuple que d'après celle du Grand Conseil seul.

D'autres cantons suisses ont fait l'expérience de l'élection directe et la situation actuelle de notre Conseil d'Etat et le prestige relatif dont il jouit sont tels que nous ne pouvons en tous cas pas trouver en lui la preuve absolue que le système actuel est le seul bon et le seul logique. Nous avons au contraire exposé les raisons qui nous amènent à croire que la révision constitutionnelle dont les socialistes viennent de prendre l'initiative, pourrait bien avoir, si elle était acceptée, d'heureux résultats pour notre cher canton. »

J. B.

La Suisse socialiste

Grutliverein. — Deux cent soixante-six sections sur trois cent sept ont pris part jusqu'ici à la votation sur la réorganisation de la Société de Grutli telle qu'elle a été décidée à Soleure. Il y a eu 3,875 votes affirmatifs et 1,698 négatifs; 186 sections ont approuvé la réorganisation et 74 l'ont repoussée, 5 ont fourni autant de oui que non et une section s'est abstenue.

BALE-VILLE. — Après le Grand Conseil de Berne, celui de Bâle a aussi discuté la question de l'usage de la verge dans les écoles.

Il s'agissait d'une motion du député Schweizer qui demandait l'interdiction de cette pratique.

M. David, conseiller d'Etat, directeur des écoles a répondu à M. Schweizer que le maître, était à proprement parler, dans l'école, le représentant et le délégué des parents et

que ceux-ci employant parfois la verge, ou tel autre châtiment corporel, il était logique d'en autoriser aussi l'emploi au maître. Cependant, M. David voulait bien que la motion fût prise en considération, afin que le conseil de l'instruction publique en pût délibérer et encore que la question ne présentât pas, pour les écoles bâloises, un intérêt très actuel.

M. Sarrasin jugeait la motion inopportune. Elle avait les apparences d'un acte d'accusation contre les instituteurs. Sans doute, l'abus des châtiments corporels est un mal, mais l'usage modéré se justifie dans certains cas donnés. Au maître à savoir les discerner, et jusqu'ici, c'est ce que celui-ci a su faire. Au surplus, si les parents s'inquiétaient un peu plus de l'éducation de leurs enfants et soutenaient davantage l'autorité du maître, il ne serait pas nécessaire de recourir à la verge.

M. Ruf s'est exprimé dans le même sens. Les règlements n'autorisent les châtiments corporels qu'à titre d'exception et, dans ces limites, ils sont malheureusement justifiés.

Plusieurs orateurs ont encore parlé dans les deux sens. Dans le nombre, MM. Tuchschild, inspecteur scolaire, et Vischer qui lui aussi, parle par expérience personnelle: tous deux considèrent le droit du maître de recourir, dans certains cas graves, à des châtiments corporels comme nécessaire.

En finale, et malgré les déclarations du gouvernement qui acceptait la motion, le Grand Conseil a refusé par 65 voix contre 45 de la prendre en considération.

SAINT-GALL. — Une panique. — *L'Ostschweiz*, journal de St-Gall, annonce qu'on a constaté samedi dernier, à la Banque sur prêts (Leihbank) de Rapperswil un découvert de 700,000 francs. Les actionnaires de l'établissement seraient gravement atteints dans leurs intérêts. Dès que la nouvelle a été connue, les guichets de l'établissement ont été assiégés par des déposants qui réclamaient leur argent. La caisse a toutefois pu faire face rapidement à toutes les demandes. Le même journal publie le même jour une dépêche reçue à 2 h. 30 de l'après-midi, disant que « l'affaire de la Leihbank est arrangée et que M. le député Buhler-Honegger est intervenu ».

Qu'est-ce que tout cela peut bien signifier?

LE TOUR DU MONDE

FRANCE

Le conflit Franco Turc

Une note de M. Delcassé, remise hier à la Porte, dit que la façon dont le gouvernement turc retire la parole donnée et lèse les droits privés et nationaux des Français oblige la France à examiner les garanties offertes avant de reprendre des relations diplomatiques avec la Turquie.

— L'envoi de la flotte française dans les eaux turques a causé de grandes craintes à

demande Jules. et que veut-il donc que j'aie apprendre chez lui ?

— Mais il ne pourra rien te dire chez lui que je ne te dise maintenant, répondit-elle.

Puis, avec cette finesse féminine qui déshonore toujours un peu la vertu, madame Jules attendit une autre question. Le mari retourna la tête vers les maisons et continua ses études sur les portes cochères. Une interrogation de plus n'était-elle pas un soupçon, une défiance ? Soupçonner une femme est un crime en amour, Jules avait déjà tué un homme sans avoir douté de sa femme. Clémence ne savait pas tout ce qu'il y avait de passion vraie, de réflexions profondes dans le silence de son mari, de même que Jules ignorait le drame admirable qui se passait dans le cœur de sa Clémence. Et la voiture d'aller dans le Paris silencieux, emportant deux époux, deux amants qui s'idolâtraient, et qui, doucement appuyés, réunis sur des coussins de soie, étaient néanmoins séparés par un abîme. Dans ces élégants coupés qui reviennent du bal, entre minuit et deux heures du matin, combien de scènes bizarres ne se passe-t-il pas, en s'en tenant aux coupés dont les lanternes éclairent et la rue et la voiture, ceux dont les glaces sont claires, enfin les coupés de l'amour légitime où les couples peuvent se quereller sans avoir peur d'être vus par les passants, parce que l'état civil donne le droit de boudier, de battre, d'embrasser une femme en voiture et ailleurs, partout ! Aussi combien de secrets ne se révèlent-ils pas aux fantassins nocturnes, à ces jeunes gens venus au bal en voiture, mais obligés, par quelque cause que ce soit, de s'en aller à pied. C'était la première fois que Jules et Clémence se trou-

Yildiz-Kiosk. Dans les sphères officielles françaises de Constantinople on prétend ignorer la destination de l'escadre française. Les dispositions les plus conciliantes montrées par le sultan s'accroissent si la France est décidée à agir. Une chose à noter est le revirement qui s'est effectué dans les sphères diplomatiques russes en faveur des réclamations de la France.

L'opinion à l'étranger

— Chose à remarquer, la presse allemande est la seule qui se montre nettement hostile à la France dans le conflit turc. Ceux qui s'extasiaient sur le rapprochement entre les deux pays ennemis seront déçus. Il a suffi de la publication des lettres du général Veyron pour réveiller toutes les rancunes de l'Allemagne.

La *Gazette Nationale* s'exprime comme suit :

« Ainsi, c'est toujours la même histoire, le même besoin de gloire qui déjà a fait naître l'expédition du Mexique et a provoqué tant d'autres aventures guerrières qui ont tourné au détriment de la France. Aujourd'hui encore, le gouvernement français semble agir sous la même inspiration. Mais la question demeure de savoir si ce qu'il entreprend est une chose sérieuse ou si ce n'est qu'une simple comédie. »

— Dans les cercles politiques autrichiens on a considéré avec une certaine satisfaction l'action française en Turquie. On envisage que depuis quelques temps la Turquie agit avec trop de désinvolture envers les puissances, usant vis-à-vis tantôt de l'une, tantôt de l'autre, de procédés répréhensibles. L'Autriche, par exemple, a eu dans ces derniers temps deux conflits avec la Turquie, le conflit relatif aux postes et le conflit causé par l'attaque par un soldat turc du gérant du consulat austro-hongrois à Prizrend. A propos de ce dernier conflit, l'Autriche n'a jusqu'à présent pas reçu la satisfaction demandée.

Justice et équité. — Maître Magnaud fait maintenant aussi école en Italie. Le préteur, à Aristano, M. le chevalier Tamponi, a acquitté ces jours derniers une pauvre femme accusée d'avoir volé quelques kilos de farine pour ne pas laisser mourir de faim sa nombreuse famille. La pauvre avait vainement cherché du travail et demandé la charité. Voici, d'après *l'Italia del Popolo*, la teneur du jugement :

L'impossibilité de punir (la « non punibilità ») la Usagno (l'accusée) est due à l'intuition de la conscience, sans avoir recours aux principes du droit. La conscience se révolte contre l'imposition de la froide raison : celle-ci se contente de la présence de l'infraction des prescriptions légales ; celle-là pense que le devoir de mourir de faim n'incombe à personne, que le suicide est réprouvé par les lois morales comme par les positives, que dans le monde civilisé le pain ne devrait pas manquer à ceux qui ne peuvent se le procurer ; qu'à l'ad-

vaient ainsi dans leur coin. Le mari se presait ordinairement près de sa femme.

— Il fait bien froid, dit madame Jules. Mais ce mari n'entendit point, il étudiait toutes les enseignes noires au-dessus des boutiques.

— Clémence, dit-il enfin, pardonne-moi la question que je vais t'adresser.

Et il se rapprocha, la saisit par la taille et la ramena près de lui.

— Mon Dieu, nous y voici, pensa la pauvre femme.

— Eh bien ! reprit-elle en allant au-devant de la question, tu veux apprendre ce que me disait monsieur de Maulincour. Je te le dirai, Jules, mais ce ne sera point sans terreur. Mon Dieu, pouvons nous avoir des secrets l'un pour l'autre ? Depuis un moment, je te vois luttant entre la conscience de notre amour et des craintes vagues ; mais notre conscience n'est-elle pas claire, et tes soupçons ne te semblent-ils pas bien ténébreux ? Pourquoi ne pas rester dans la clarté qui te plaît ? Quand je t'aurai tout raconté, tu désireras en savoir davantage ; et cependant, je ne sais moi-même ce que cachent les étranges paroles de cet homme. Eh ! bien, peut-être y aura-t-il alors entre vous deux quelque fatale affaire. J'aimerais bien mieux que nous oubliassions tous deux ce mauvais moment. Mais dans tous les cas, jure-moi d'attendre que cette singulière aventure s'explique naturellement. Monsieur de Maulincour m'a déclaré que les trois accidents dont tu as entendu parler ; la pierre tombée sur son domestique, sa chute en cabriolet et son duel à propos de madame de Serizy étaient l'effet d'une conjuration que j'avais tramée contre lui. Puis, il m'a menacé de t'expliquer l'intérêt qui

(charger un accusé), il est quelquefois licite d'opposer le *summum jus summa injuria* (l'application rigide du droit strict devient souvent une très grande iniquité) et que le juge, homme d'intelligence et de cœur, devait protéger le droit à l'existence, même quand celui-ci se trouve en conflit avec un faible intérêt matériel.

Puis l'excellent magistrat développe encore juridiquement sa thèse si humainement juste.

Parmi les causes qui justifient une action formellement délictueuse, il y a l'état de nécessité, ce qui est une raison juridique juste : celui qui se trouve dans l'alternative ou de se sacrifier ou de sacrifier un autre, sacrifie celui-ci et non pas soi-même. Le législateur n'a pas pu prétendre que la société ne fût composée que de héros.

A ce point de vue, l'état de nécessité est donc l'exercice d'un droit, le droit de la propre conservation, fondé sur un puissant droit de la nature.

Nous constatons avec plaisir que l'on commence à comprendre peu à peu, partout, que les punitions prévues par le code pénal contre la moindre infraction au droit de propriété sont le plus souvent disproportionnées au délit, sinon même injustes.

ESPAGNE

La cherté des vivres à Madrid. — Tandis qu'à Madrid le haut clergé peut faire ripaille, que dans les innombrables couvents, les moines et les nonnes nagent dans l'abondance, les pauvres laïques sont forcés de se serrer le ventre, et cela tous les jours un peu plus. Les prix des denrées alimentaires les plus nécessaires sont actuellement dans la capitale de l'Espagne — et la province suit le mouvement — absolument exorbitants, et tendent encore à monter. La douzaine d'œufs que l'on vend à Londres 1 fr. 50, à Paris 1 fr. 80, coûte à Madrid 2 fr. 50. Le kilo de viande de vache, de bête qui ont l'air de dater des années maigres vaut 3 fr. 50. Le litre de lait que l'on paie à Londres 30, à Paris 40 à 50 cent., ne se trouve à Madrid qu'à 80 cent. et 1 fr. Le pain mal pesé y coûte 40 cent. le kilo, tandis qu'à Londres on le vend 20 et à Paris 30. Le pétrole qui se débite à Londres pour 20 cent. et à Paris de 45 à 50 cent. le litre, coûte aux Madrilènes 80 cent. Le reste est à l'avenant. Et l'hiver ne fait que commencer ; cela promet. Il est probable que l'on conseillera aux pauvres de prier... et de se frotter le ventre. D'ailleurs ne trouveront-ils pas dans l'autre monde tout ce qu'on leur a chipé dans celui-ci ?

Mais on dit que le ventre affamé n'a pas d'oreilles ; peut-être le proverbe se confirmera-t-il.

La guerre du Transvaal

Le correspondant de la Haye au *Petit Bleu* écrit en date du 5 novembre : « Je puis démentir de la manière la plus formelle la nouvelle suivant laquelle les représentants de l'Orange et du Transvaal auraient dans

me porterait à l'assassiner. Comprends-tu quelque chose à tout cela ? Mon trouble est venu de l'impression que m'ont causée la vue de sa figure empreinte de folie, ses yeux hagards et ses paroles violemment entrecoupées par une émotion intérieure. Je l'ai cru fou. Voilà tout. Maintenant, je ne serais pas femme si je ne m'étais point aperçue que, depuis un an, je suis devenue, comme on dit, la passion de monsieur de Maulincour. Il ne m'a jamais vue qu'au bal, et ses propos étaient insignifiants, comme ceux que l'on tient au bal. Peut-être veut-il nous désunir pour me trouver un jour seule et sans défense. Tu vois bien ! Déjà tes sourcils se froncent ! Oh ! je hais cordialement le monde. Nous sommes si heureux sans lui ! pourquoi donc l'aller chercher ? Jules, je t'en supplie, promets-moi d'oublier tout ceci. Demain nous apprendrons sans doute que Monsieur de Maulincour est devenu fou.

— Quelle singulière chose, se dit Jules en descendant de voiture sous le péristyle de son escalier.

Il tendit les bras à sa femme, et tous deux montèrent dans leurs appartements.

Pour développer cette histoire dans toute la vérité de ses détails, pour en suivre le cours dans toutes ses sinuosités, il faut ici divulguer quelques secrets de l'amour, se glisser sous les lambris d'une chambre à coucher, non pas effrontément, mais à la manière de Trilby, n'effaroucher ni Dougal, ni Jeanni, n'effaroucher personne, être aussi chaste que veut l'être notre noble langue française, aussi hardi que l'a été le pinceau de Gérard dans son tableau de Daphnis et Chloé.

(A suivre.)

17 FEUILLETON DE LA SENTINELLE

HISTOIRE DES TREIZE

FERRAGUS, Chef des Dévorants

PAR
H. DE BALZAC

Mais pour accomplir cette œuvre diabolique, ne faudrait-il pas un génie androgyne ? Aussi, ne sera-t-elle jamais tentée. Puis, de tous les ouvrages mérités, celui-là n'est-il pas le plus connu, le mieux pratiqué par les femmes ? Avez-vous jamais étudié l'allure, la pose, la *disinvoltura* d'un mensonge ? Examinez. Madame Desmarets était assise dans le coin droite de sa voiture, et son mari dans le coin gauche. Ayant su se remettre de son émotion en sortant du bal, madame Jules affectait une contenance calme. Son mari ne lui avait rien dit, et il ne lui disait rien encore. Jules regardait par la portière les pans noirs des maisons silencieuses devant lesquelles il passait ; mais tout à coup, comme poussé par une pensée déterminante, en tournant un coin de rue, il examina sa femme, qui semblait avoir froid, malgré la pelisse doublée de fourrure dans laquelle elle était enveloppée ; il lui trouva un air pensif, et peut-être était-elle réellement pensive. De toutes les choses qui se communiquent, la réflexion et la gravité sont les plus contagieuses.

— Qu'est-ce que monsieur de Maulincour a donc pu te dire pour t'affecter si vivement,



leur récent conciliabule, décidé d'user de représailles vis-à-vis des prisonniers anglais, pour les férociétés dont les Boers sont victimes de la part de l'armée et des autorités, britanniques.»

— La liste quotidienne officielle des pertes anglaises dans l'Afrique du Sud donne, pour la semaine du 28 octobre au 4 novembre, un total de 109 tués ou morts de maladie et 125 blessés. Pendant le mois d'octobre, le chiffre des pertes a été, y compris les rapatriés, de 159 officiers et 2612 hommes, ce qui, pour la durée de la campagne, donne jusqu'ici un total de 76,016 hommes.

— On écrit de Londres au *Matin* :

« Le roi a reçu lundi après-midi en audience sir Henry de Villiers, le chief justice de la colonie du Cap. On appréciera toute l'importance de cet événement en apprenant que sir Henry professe les plus vives sympathies pour les Boers sans être pourtant anglophobe pour cela. Quoiqu'il soit un des chefs du parti hollandais de la colonie du Cap, il est en effet, considéré ici, et même dans les milieux ministériels, comme un homme d'une probité et d'une impartialité inattaquables. On ignore naturellement ce qui s'est passé au cours de l'entrevue, mais il est bien évident que la conversation a roulé presque exclusivement sur la situation actuelle dans l'Afrique du Sud et il se pourrait même que le roi ait prié sir Henry de Villiers de lui dire quelles étaient les conditions de paix qui paraîtraient acceptables aux Boers.

« On est devenu plus pessimiste touchant la guerre. Ce pessimisme, on le rencontre partout, même dans les hauts milieux gouvernementaux, et il ne serait donc pas surprenant que le gouvernement offrit sous peu des conditions plus généreuses que celles qu'il proposait il y a quelques mois au grand scandale, d'ailleurs, de la presse ministérielle qui déclarait à ce moment que l'on était bien trop « magnanime ».

« Ces derniers jours, on a pu entendre dire, par des gens qui naguère encore insistaient sur la soumission absolue et sans condition des Boers, qu'il fallait proposer à Botha et à ses commandos un régime analogue à celui dont jouit le Canada. »

Mouvement professionnel

Boîtes américaines

On lit dans quelques journaux l'information suivante :

« D'après la *Fédération horlogère*, les fabrications de boîtes américaines sont en train de se reprocher mutuellement les procédés délicats, pour ne pas employer un autre mot, de leur fabrication. Il y aurait dans ces fameuses boîtes une grande quantité de plomb et très peu d'or. Nous savions déjà que ce dernier métal n'y figurait pour ainsi dire que pour son brillant.

« N'importe ! une chose nous frappe d'autant plus. Comment se fait-il que l'on ait pas, chez nous, éventé le truc il y a longtemps et que le fini de ces boîtes soit si hautement apprécié par les connaisseurs ? Voilà, nous semble-t-il, un problème très grave, intéressant directement notre industrie, et n'y aurait-il pas lieu pour la Chambre de commerce, de l'étudier enfin en s'entourant de tous les documents nécessaires ?

Les documents que nous avons publiés en traduction dans notre numéro du 31 octobre, signifient qu'une fabrique de boîtes américaine, la « Dueber Watch Case Company, à Canton (Ohio) », accuse deux fabrications concurrentes, la « Keystone Watch Case Co », à Philadelphie et la « Brooklyn Watch Case Co », à New-York, de fabriquer des boîtes fraudées.

Il y a, aux Etats-Unis, une trentaine de fabrications de boîtes de montres, où l'on produit des boîtes *electroplated* — métal imitant l'or, argent, plaqué or et or.

Les fraudes signalées consisteraient en fausses indications de titre pour les boîtes d'or ; en boîtes plaquées vendues pour de l'or, et dans le garnissage, avec du plomb, des carrures de boîtes vendues avec les secrets posés, le poids du secret étant compris dans celui de la boîte ; tout ceci n'a rien à faire avec le fini des boîtes américaines.

Notre devoir est de signaler ces fraudes pour l'éducation du public acheteur qui, une fois mis au courant, voudra connaître exactement ce qu'il achète, ce qui sera tout à l'avantage des producteurs suisses.

Nous ne voyons rien là qui ressemble à un « très grave problème » puisqu'il s'agit de simples fraudes dès maintenant percées à jour.

EN PAYS NEUCHÂTELOIS

Société pédagogique. — On écrit de Corcelles au *National* que la Société pédagogique neuchâteloise a eu son assemblée générale annuelle samedi 2 novembre, à Corcelles. Depuis l'admission des institutrices dans la société, le nombre des membres actifs s'est considérablement augmenté ; de 219 qu'il était l'année dernière, il est actuellement de 358. L'état financier de la société est aussi très satisfaisant.

Le prochain congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande devant avoir lieu à Neuchâtel en 1904, l'assemblée a dû procéder aux nominations des délégués neuchâtelois au comité central. Sont nommés : MM. U. Perrenoud, aux Ponts-de-Martel ; W. Brandt, à Neuchâtel ; C. A. Barbier, à La Chaux-de-Fonds ; L. Russillon, à Couvet ; J. Decreuzé, à Boudry ; E. Amez-Droz, à Villiers.

M. C. Hintenlang, instituteur à Noiraigue, a été confirmé comme correspondant au journal *l'Éducateur*.

Conseil d'Etat. — Dans sa séance de ce jour le Conseil a fait les nominations suivantes :

En qualité d'officier de l'Etat civil de l'arrondissement de Fontainemelon, le citoyen Emile Renaud, et comme substitut du même arrondissement, le citoyen Auguste Bueche.

En qualité de débitants de sel :

1° à Gorgier, le citoyen Chs. Frédéric Guinchard, en remplacement du citoyen Alfred Vaucher, démissionnaire ;

2° à Neuchâtel, Quartier des Cassardes, dame veuve A. Küster, boulangère, au dit lieu.

Gratuité des moyens d'enseignements. — Les communes qui ont introduit dans leurs écoles primaires la *gratuité générale* des moyens d'enseignement recevront un subside de l'Etat, fixé par la décision du Grand Conseil du 2 février 1887. En conséquence, les autorités scolaires des écoles dans lesquelles existe la gratuité générale des moyens d'enseignement sont invitées à adresser à l'inspecteur scolaire, *d'ici au 25 novembre prochain au plus tard*, une demande en obtention du subside de l'Etat : elles indiqueront le nombre des élèves qui jouissent de la gratuité des moyens d'enseignement et diront si la gratuité ne concerne que les manuels, ou bien concerne les manuels et les fournitures scolaires, ou enfin seulement les fournitures scolaires.

Les communes dans lesquelles la gratuité générale n'est pas établie, mais qui délivrent gratuitement les manuels et les cartes aux *enfants de pauvres parents*, recevront également un subside de l'Etat.

La vie locale

Etudes sociales. — Les convictions socialistes de beaucoup d'ouvriers se réduisent trop souvent chez nous à des aspirations vagues vers un idéal plus ou moins nébuleux, à un sentiment, il est vrai, souvent très vif, de l'injustice mais en même temps inconscient de la manière dont elle naît et des circonstances qui la favorisent. Il serait donc bon que les ouvriers en lutte pour leur émancipation économique ne négligent pas d'émanciper leur cerveau des ignorances et des erreurs. L'étude des rapports économiques de la société, des différentes théories sociales et surtout socialistes devrait occuper en général les loisirs de l'ouvrier socialiste. Le champ est immense, aucun parti n'a jamais pu et ne pourrait, même de très loin, être comparé au nôtre pour la richesse de sa littérature, le nombre de ses écrivains, leur talent et leurs connaissances dans le domaine économique et social.

Pour combler, croyons-nous, une lacune, dans ce sens, nous invitons en vue d'organiser un groupe d'études sociales, tous ceux que la chose intéresse, à se rencontrer lundi prochain, 11 novembre, à 8 1/2 heures, au cercle ouvrier.

Quelques membres du Parti.

Colonies de vacances. — La société de l'*Amitié* formée de jeunes gens de l'Eglise catholique chrétienne a spontanément offert au Comité des Colonies de vacances d'organiser une matinée récréative en faveur de cette œuvre.

Le comité a accepté cette offre bienveillante avec d'autant plus d'empressement que ses ressources tendent à diminuer. Tout en remerciant chaleureusement l'*Amitié* de son initiative, il se fait un devoir de recommander la séance de cette sympathique société à toutes les personnes qui s'intéressent aux colonies de vacances.

Le programme comporte de la musique vocale et instrumentale, des exercices gymnastiques, un drame, une scène comique, etc., de quoi satisfaire tous les goûts.

Cette matinée récréative aura lieu le dimanche 10 novembre, à 2 1/2 heures, au Stand des Armes-Réunies.

Le Comité des Colonies de vacances.

Les femmes de Napoléon. — Programme de la 3^e conférence de M. Jules Carrara, sur *Joséphine de Beauharnais*, jeudi 7 novembre, à 8 1/2 heures :

Joséphine et le pape Pie VII ; le mariage religieux ; le sacre de Napoléon ; la question du divorce ; orages conjugaux ; les imprudences de Joséphine ; le divorce.

Lecture de *Plus que Reine*. Acte IV, l'Empereur, scènes III-VII.

Entrée : 1 fr. Moitié prix pour le gymnase et l'école supérieure.

Cartes à la librairie Delachaux et à l'entrée.

Soirée des Bons-Templiers. — C'est devant une salle bondée, au-delà de toute attente, que la soirée donnée par les Bons-Templiers a eu un succès complet.

Les productions de musique, chant, déclamations, ont été excellentes ; merci aux artistes amateurs qui ont prêté leur bienveillant concours. Le ballet d'enfants a produit une excellente impression ; merci aussi à leur directeur pour son dévouement.

Quant aux productions théâtrales, elles ont été enlevées aux applaudissements du public.

Il serait à désirer que nous ayons beaucoup plus souvent de ces soirées, où la franche gaieté et la bienséance n'ont jamais cessé de régner.

(Communiqué.)

Un nouveau syndicat. — Vendredi 8 courant, à 8 1/2 heures du soir aura lieu au Café du Télégraphe une assemblée de patrons et ouvriers cuvetiers de notre ville, dans le but de créer un syndicat mixte, et ainsi arriver à améliorer la situation de cette corporation. Aussi espérons-nous que cet appel sera bien accueilli, que patrons et ouvriers comprendront l'importance qu'il y a de se grouper en un faisceau solide.

E. F.

ETAT-CIVIL de LA CHAUX-DE-FONDS

du 6 novembre 1901

NAISSANCES

Thomen, Germaine Dionise, fille de Walter-Fritz, remonteur, et de Adèle-Marie née Cattin, bernoise.

Tartaini, Clément-Constantin, fils de Annibale-Emilio, menuisier et de Pierina-Virginia née Tognella, italien.

L'Éplattener, Jules-Théophile, fils de Charles, horloger, et de Anna-Frieda née Steffen, neuchâtelois.

Tombet, Suzanne-Antoinette, fille de Georges-Louis, emboîteur, et de Jeannet-Antoinette née Robert-Nicoud, genevoise.

Faanc, Yvonne Suzanne, fille de Emile Alfred, remonteur, et de Louise-Caroline née Brandt, neuchâteloise.

MARIAGES CIVILS

Feuvrier, Victor-Alcide, horloger, français, et Droz-dit-Busset, Anrienne-Mathilde, horlogère, neuchâteloise.

Recensement au 1^{er} Décembre 1900 : 35,815 âmes

La Sentinelle est en vente dans tous les kiosques de La Chaux-de-Fonds.

RÉSULTAT des essais du Lait du 10 au 11 octobre 1901

Les laitiers sont classés dans ce tableau d'après la qualité du lait qu'ils fournissent

Noms, prénoms et domicile	Butyromètre	Densité du lait entier	Densité du lait écrémé	Crémomètre	Observations
1. Vyss Ariste-David, Sombaille 29 . . .	39	31,7	35,2	15	
2. Vve Grossenbacher E., Sombaille 40	38	33,4	37,	12	
3. Bauer Veuve, Sombaille 8	38	32,8	36,3	12	
4. Kernen Edouard, » 20	38	32,4	35,7	12	
5. Hämmerli » 6 ^a	38	32,7	36,	12	
6. Blanc Paul, Bulles 14	38	33,8	37,3	11	
7. Calame Alf. » 30	37	31,7	35,3	13	
8. Perrenoud Ls. A bert, Sombaille 14.	37	32,	35,3	10	
9. Taillard Alfred. » 24	36	33,1	36,3	8	
10. Luthy David, » 41	35	33,	35,7	10	
11. Imhoff Henri, » 35	35	33,	35,9	9	
12. Leuba Paul-Henri. » 23	35	32,8	35,3	8	
13. Siegrist F.-Louis, Bulles 22	34	32,4	35,	9	
14. Beiner Constant, Sombaille	33	33,4	35,4	8	
15. Calame Albert, Bulles 26	30	32,	34,8	7	lait faible
16. Geiser Jonas, » 20	30	33,4	35,4	7	lait très faible

La Chaux-de-Fonds, le 2 novembre 1901.

Direction de Police.

NOS DÉPÊCHES

SERVICE PARTICULIER DE LA SENTINELLE.

Aarau, 7 novembre. — Dans sa séance de mercredi, le Grand Conseil a liquidé la question de la nomination des membres du Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux et du conseil d'arrondissement en ce sens que les nominations faites par le Conseil d'Etat pour la première période ont été approuvées ; mais le Conseil d'Etat a été invité à élaborer un décret remettant ces nominations au Grand Conseil.

Le décret concernant les traitements des fonctionnaires et employés de l'office des assurances a été renvoyé au Conseil d'Etat. Le Grand Conseil a pris en considération une motion tendant à déclarer jours fériés pour le service des chemins de fer la Chandeleur, la Fête-Dieu, l'Assomption et la Toussaint.

New-York, 6 novembre. — La majorité obtenue par M. Low, élu à la mairie de New-York a été de 29,345 voix ; celle du candidat fusionniste pour le poste de contrôleur a été de 41,000. Toute la liste de la fusion a été dans la cité de New-York.

Constantinople, 6 novembre. — On signale un cas de peste Constantinople.

Boulangerie Coopérative

et dans ses dépôts — Serre 90 — et dans ses dépôts

Pain blanc à 30 centimes
1^{re} qualité à 30 le kilo.

On porte à domicile

Avis aux agriculteurs et industriels
— Poids public —

Fr. 5
les SIX mètres Cachemire-Merinos noir
pure laine, grande largeur. — Lainages et cotonnerie pour robes et blouses ainsi que draperie hommes dans tous les prix. 4
Echantillons franco. Gravures gratis.
Grands Magasins v. F. Jelmoli, A. G. Zurich

Bandages pour les cas les plus difficiles et à poser soi-même sont livrés sous garantie complète et aux prix de fabrication par le **Dr Krüsi**, fabrique de bandages, Gais (St-Gall).

IMPRIMERIE

DE

LA SENTINELLE

TRAVAUX D'IMPRESSION en tous genres

Factures — Prix-courants — Formules de traites — Mémoires — Circulaires — Entêtes de lettres, Enveloppes.

Cartes de visite, de fiançailles, de mariage, d'adresse — Etiquettes — Menus — Programmes — Affiches — Brochures.

Registres en tous genres et de toutes grandeurs — Traités — Billets à ordres — Obligations.

Imprimerie de La Sentinelle

LAMPES

Quinquets et Lampes pour horlogers

LAMPES pour cuisine et corridor

LAMPES à pied, riches et ordinaires

LAMPES à colonne, riches et ordin.

LAMPES à suspension, grand choix

Abat-jour, Verres de lampes, Mèches et tous accessoires pour l'éclairage

L. TIROZZI

21, Léopold Robert, 21

ASSEMBLÉE

Tous les cuvetiers, patrons et ouvriers de La Chaux-de-Fonds sont convoqués en assemblée générale, le Vendredi 8 courant, à 8 heures et demie du soir, au café du Télégraphe.

ORDRE DU JOUR TRÈS IMPORTANT

Le Comité provisoire.

Toute ma reconnaissance

à M. François Wilhelm, Fournisseur de la cour impériale et royale, pharmacien à Neunkirchen près Vienne, inventeur du thé dépuratif antirhumatismal et antiarthritique. Dépuratif dans les cas de goutte et de rhumatisme.

Je regarde comme de mon devoir d'exprimer toute ma reconnaissance à M. WILHELM, pharmacien à Neunkirchen, pour les services que m'a rendus son thé dépuratif contre mes douleurs rhumatismales afin de rendre attentives à cet excellent remède toutes les personnes qui souffrent de ce mal atroce. Je ne suis pas à même de décrire les douleurs affreuses que chaque changement de température m'ont causées pendant trois longues années. Aucun remède, ni les bains sulfureux à Baden, près Vienne, ne me procurèrent un soulagement. Le sommeil me fuyait, mon appétit diminuait constamment, mon teint se troublait, mes forces physiques s'affaiblissaient continuellement. Après avoir fait usage de ce thé pendant quatre semaines, les douleurs disparurent et ne sont plus revenues depuis les six semaines que je ne le bois plus. Mon état physique général s'est amélioré. Je suis convaincu que chacun qui, en pareille circonstance recourra à ce thé, en bénira comme moi l'inventeur, M. François WILHELM.

Votre dévouée,
Comtesse Butschin-Streitfeld
épouse de Lieut.-Colonel.

En vente dans toutes les pharmacies

MAGASIN DE MEUBLES

Liquidation complète

pour cause de cessation de tous les articles restant en magasin

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES en Lits complets, Canapés, Fauteuils, Chaises ordinaires et garnies, Tables rondes, carrées et à ouvrage, Lavabos, Glaces, etc.

27, Rue Daniel JeanRichard, 27

CERCLE OUVRIER

Serre 35^a Serre 35^a
Samedi et Dimanche
9 et 10 novembre 1901
dès 8 1/2 h. du soir

GRAND MATCH au LOTO

organisé par la
Musique du Grutli, le Syndicat des Monteurs de boîtes et le Cercle ouvrier.

Les gagnants recevront des
PAINS DE SUCRE, JAMBONS, SAUCISSONS, VOLAILLES, etc...

Marchandises de première qualité
Invitation cordiale à tous!

Que celui qui désire se procurer encore des **allumettes à soufre** en commandera au plus vite une caisse contenant 200 gr. boîtes à fr. 8.50 seulement.
Winiger, dépôt de fabrique, Boswyl.
Adr. pour la S^{se} orient. A. Winiger, Romanshorn.



ALLIANCES

NON OUVRANTES
18 karats
au Magasin
E. BOLLE-LANDRY
Place de l'Hôtel-de-Ville
TOUTES LARGEURS
Choix toujours complet.

A VENDRE

au Bureau de la Police des Habitants, salle n° 1, Hôtel communal, l'édition du tableau de numérotage 1898 au prix réduit de 20 centimes.
Police de Habitants.

LA MÉNAGÈRE

Les sociétaires ainsi que le public désirant se fournir de pommes de terre, sont priés de se faire inscrire aux adresses ci-dessous :

LOCAL, Cercle ouvrier, Serre 35^a
Léonard DAUM, Numa Droz 16.
Georges HUGUENIN, Progrès 117^a

La Chaux-de-Fonds

Deux postes de **Professeur de chant** sont mis au concours :

- 1^o Au *Gymnase* et à l'*École industrielle de jeunes filles*, 14 heures, avec un traitement total de fr. 1470.
- 2^o Dans les *Écoles primaires* filles et garçons, 26 heures, pour fr. 2210.

Les candidats devront indiquer pour lequel des postes ils se présentent et éventuellement s'ils se présentent pour les deux.

Adresser les offres de service, avec pièces à l'appui, jusqu'au 15 novembre, au Président de la Commission scolaire et en avisant le Secrétariat de l'Instruction publique.

La Chaux-de-Fonds, le 24 octobre 1901.
Commission scolaire.

LAIT STÉRILISÉ naturel

Le lait stérilisé de la nourrice de l'avenir est le meilleur aliment pour enfants, le plus naturel et remplace le lait de la maman! Aucun cas de diarrhée.

Laiteire D. HIRSIG,
Versoix 7, et
Antoine WINTERFELD,
à la Gare

ESCOMPTE 5 %

payable de suite en JETONS ou par CARNETS D'ESCOMPTE

Remboursables au gré des clients

Pour faire un pouding pour 4 à 6 personnes, prenez : Le Pudding Pulver, parfums assortis, le paquet 0.20 cent.

Semoule de maïs d'Italie pour polenta
MARCHANDISE FRAICHEMENT REÇUE le kilo 0.35 cent.

Cafés depuis 0,65 cent. le demi kilo
Caracoli depuis 0,85 cl. le demi kilo.

Limbourg extra, double crème

GUINAND & DUPUIS

Place Neuve, 4 CHAUX-DE-FONDS Place Neuve, 4

ESCOMPTE 5 %

ATTENTION ! ATTENTION !

J'avise ma nombreuse clientèle ainsi que le public en général, que je viens de faire une **une installation à l'électricité pour scier et fendre le bois**. Dès aujourd'hui, je puis satisfaire à toutes les commandes.

Très bien assorti en bois de **FOYARD** et **SAPIN bien sec**. Grande et petite **Anthracite belge** et **Briquettes** Ire marque, rendus au bûcher.

PESAGE GARANTI
Gros et Détail. — Prompte livraison. — Téléphone

On peut donner les commandes dans tous les magasins de la Société de Consommation et à l'épicerie Weissmuller, Charrière 13.

L. Kunz-Maire & Cie,
Rue Léopold Robert, 6. — Usine rue de la Serre 104

10 Kilos

bon **Tabac à fumer** fr. 4.90 et 6.30
qualités supérieures fr. 7.60, 7.90 et 8.60
qualité extra fr. 9.60, 10.80 et 11.40

A chaque envoi seront ajoutés **gratuits** 200 bons cigares et une pipe à fumer.

End-Huber, Muri (Argovie)

Givet de Lièvre

au vin rouge

Vente au détail

COMESTIBLES

A. STEIGER

4, rue de la Balance, 4

Chataignes, sac 45 Kg fr. 3.80
" sac 10 Kg. " 2.70
Raisin du Tessin, cais. 5 Kg. " 1.80
" " 15 " " 4.50

Huile d'Olive, bonne qualité en latte de 6-10 Kg., le Kg " 2.45
Asti mousseux, caisse 6 bout. " 8.50
Salami de Milan, le Kilo " 3.50

Franco contre remboursement

Vin de table pour 100 litres Fr. 20.—
Chataignes p. 100 Kg. " 14.—
Raisin pour vin p. 100 Kg. " 14.—

Non franco contre remboursement
Morganti Sœurs, Lugano.

Contre Toux & Catarrhes

Bonbons Pectoraux

Kaiser

Guérison certaine reconnue par 2650 Certificats notarialement vidimés.

Preuve incontestable, de leur efficacité, contre toux, enrrouements, Catarrhes et engorgements.

Paquets 30 et 50 cts., chez J.-B. STIERLIN, place du Marché et Société de Consommation, Chaux-de-Fonds.

Repasseuse. Une jeune fille de la Suisse allemande demande place comme repasseuse. Elle pourrait, au besoin, aussi faire la cuisine.
S'adresser au bureau du Journal.

Société de Consommation

Jaquet-Droz 27 Parc 54 Industrie 1
Numa Droz, 111 Nord, 17

Demandez :

Paté breton exquis, la boîte 75 ct.
Galactina farine lactée de 1^{re} marque, le plus nourrissante et la plus digestive pour les petits enfants, la boîte fr. 1.30
Lessive Schuler, à base d'ammoniaque et de térébenthine, le paquet 30 ct.
Eau-de-vie de pruniaux très vieille, le litre avec verre 2 fr.

Cacao à l'avoine de Cassel le plus réputé, la boîte fr. 1.40.
Miel nouveau du printemps très blanc, le kilo fr. 1.80.
Miel nouveau d'été foncé, le kilo fr. 1.60.
Neuchâtel blanc 1900 le litre ouvert, crû, 50 ct.
Beaujolais 1900 le litre bouché, 55 ct.
Macon vieux le litre bouché, 60 ct.
Rosé d'Espagne vin non coupé, le litre ouvert, 35 ct.
Elbana plant Bordeaux, vin de malade, très vieux, la bouteille (verre perdu), fr. 1.10.
Nouvel envoi de **Vermouth Cinzano** véritable, le litre sans verre fr. 1.40.

Plus de boutons ou de rougeurs en employant le **Tormentille** le meilleur savon de toilette, le morceau 60 ct.

Café-Brasserie A. ROBERT (PINSON)

6, Rue de la Boucherie, 6

A la RENOMMÉE UNIQUE des **Côtelettes** et **Vinaigrettes aux champignons**

ACROBAT MUSIK.
Se recommande.

DEUTSCHE KIRCHE

Den Mitgliedern unserer Kirchgemeinde beehren wir uns anzuzeigen, dass mit dem Einzug der Jahresbeiträge zu Gunsten des Kirchenfonds dieser Tage begonnen wird.

Wir erlauben uns, den Collecteur allseitiger freundlicher Aufnahme bestens zu empfehlen, umso mehr als wir in diesem Jahre sehr grosse Auslagen gehabt haben.

Der Verwaltungsrat.

Imprimerie de La Sentinelle